

Et cependant, à moins de passer par cette odieuse conscription, les pères catholiques sont obligés de voir toutes les carrières se fermer à leurs fils.

Et remarquez-le, Messieurs, ce système sera pour le riche un privilége plus odieux que tout ce qu'on a pu imaginer jusqu'à présent. Qui, il est vrai, comme le dit M. le duc de Broglie, l'éducation domestique est inviolable et sacrée ; mais pour qui, s'il vous plaît ? Pour l'homme qui a de quoi payer un précepteur, comme vous l'avez fort bien démontré. M. le baron de Fréville, c'est à dire par un nombre de familles infiniment restreint dans l'état actuel des fortunes françaises.

Maintenant, quel est le remède que comporte un état si déplorable ? Est-ce d'imposer de force la religion dans les collèges, de les jésuïter, selon l'expression employée à la tribune de l'autre chambre ? Est-ce de peupler le Conseil royal ou l'École normale de prêtres ?

Non, Messieurs, et vous le savez, le remède, le seul remède qu'on vous demande, c'est celui que la Charte et l'état social du pays en même temps que la voix de l'Église demandent : c'est la liberté ! Gardez votre Université ; gouvernez-la comme vous l'entendez, mais laissez à ceux qui repoussent son esprit le droit de chercher ailleurs le pain de l'intelligence ; que nous du moins, nous ne soyons pas condamnés à y laisser les nôtres !

Et quand je dis la liberté, c'est à la liberté seulement pour le clergé qu'on réclame. Non, Messieurs, et vous le savez bien encore, l'Épiscopat tout entier, tous les évêques qui ont parlé, sans une seule exception, ont demandé la liberté pour tous. Voyez la déclaration formelle et imprimée de l'évêque de Langres.

« Tout privilége exclusif d'enseigner est aujourd'hui essentiellement illégal. Il le serait entre les mains du clergé, comme entre les mains de tout autre, et nous demandons ici qu'on prenne acte de nos paroles. » Cette déclaration, répétée et confirmée de la manière la plus solennelle par tous les évêques, est réputée souveraine à l'odieuse calomnie qui nous reproche de vouloir substituer notre monopole au leur... Cette calomnie émane d'hommes qui, ayant la conscience d'avoir toujours manqué à la liberté et à la justice, nous jugent d'après eux-mêmes. Le monopole qu'on nous impute de vouloir est nié par nos assertions les plus solennelles ; le leur est affirmé par leur existence tout entière.

On parle de domination ecclésiastique ; on évoque le fantôme d'un passé auquel rien, dans le présent, ne ressemble, pour opprimer les imaginations et les consciences. Notre savant et respectable collègue, M. le baron de Fréville, a fait justice de cette tactique. Je n'ajouterai qu'un mot là-dessus. On suit le même procédé qu'indiquait hier M. Rossi, le procédé de ceux qui, en présence des associations financières organisées pour créer ou exploiter des chemins de fer, crient à la résurrection de la féodalité. Il n'y a pas plus de bon sens d'un côté que de l'autre. C'est toujours le même procédé, le mensonge exploité par la jalouse.

Ah ! Messieurs, nous connaissons ce genre de tyrans qui veulent se faire passer pour les amis de la liberté, et qui crient à la tyrannie dès qu'on les empêche d'opprimer. Ils ressemblent, à s'y méprendre, à ces planteurs des colonies qui criaient qu'on va les ruiner et les livrer au couteau dès qu'on parle d'emanciper leurs nègres. M. le rapporteur les connaît bien ; il les a résutés dans un rapport mémorable, dont j'aime mieux le féliciter que de celui qu'il a fait sur la loi en discussion. (On rit.)

Eux, du moins, ont fait une théorie savante de l'esclavage ; ils n'ont pas essayé de l'exercer en pratique sous le masque de la liberté et de la civilisation.

Le clergé n'est plus un corps politique : le clergé n'est plus propriétaire. En échange de ces deux grandes positions, il a reçu le droit commun ; il ne réclame pas autre chose ; mais il réclame ce droit à l'abri de toutes les vexations, et contre les restrictions qui, comme dans la loi présente, finiraient par l'anéantir.

J'Eglise, qui ne change jamais, quoi qu'on ait dit, mais qui s'accomode à tous les régimes, pourvu qu'on respecte sa liberté, ne demande qu'à entrer dans les meurs nouvelles de la France, et c'est vous qui l'en repouvez. L'honorable M. Guizot disait hier qu'il y avait deux résultats à obtenir, qu'il fallait que l'Eglise s'habituer à sa liberté. J'ose affirmer que cette dernière moitié de l'œuvre est déjà consommée. (Mouvement.)

Le clergé sent profondément que la liberté seule, le droit commun à tous les citoyens, peut maintenir sa juste influence sur la portion de la société qui obéit encore à la foi chrétienne. On l'a convié longtemps à comprendre et à revendiquer cette liberté, on l'en a décié même. On voit maintenant comment il a répondu au défi. Voici ce que lui disait il y a seize ans un recueil célèbre, le *Globe*, où M. Duchâtel, aujourd'hui ministre de l'Intérieur, écrivait que la meilleure loi sur l'enseignement, consistait à dire : « L'enseignement est libre. » Voici ce qu'on lit dans un article signé par l'éloquent écrivain qui dirigeait alors ce célèbre recueil, M. Dubois (de la Loire-Inférieure) : « Relevez-vous dans votre liberté et dans votre force, prêtres d'une religion auguste et vénérée, repoussez le prix de la servitude, prenez vos règles, vos rigides observations ; mais, sous la seule autorité de la conscience, renouvez ces écoles qui furent le foyer et l'asile de la science, mais sans la main de fer du pouvoir qui y pousse nos enfants ; montrez-nous des docteurs qui terrassent la philosophie, mais sans que la philosophie vous soit livrée... Que leurs amis les Jésuites, qui sont nombreux, se lèvent pour l'abolition du monopole ; les amis de la liberté ne manqueront pas à l'appel ; et, dès lors, tout se rira dans l'ordre, la lutte entre les bons et les mau-

vais principes sera libérée ; alors aucun pouvoir ne pourra être ni d'un côté ni de l'autre, et on verra bien qui des Jésuites ou de leurs adversaires n'obtiendront la confiance du pays. Mais n'espérons pas d'eux cette loyauté, celle confiance dans la bonté de leur cause, ils se garderont bien de la donner ; ils savent que là sera leur mort ; ils savent que la puissance du Gouvernement les a fait vivre et prospérer ; ils savent que ce grand nombre d'élèves dont ils se targuent avec tant de fierté, c'est à l'hypocrisie courtisane qu'ils le doivent, à l'ambition des places, au calcul de la peur. »

A ce défi lancé en 1828, les lettres publiées par cinquante évêques, de 1842 à 1844, ont suffisamment répondu. Voilà, Messieurs, ce que deviennent les prophéties ! Quant aux prophéties, c'est autre chose, ils deviennent membres du Conseil royal du monopole (hilarité générale), et en cette qualité ils refusent de toutes leurs forces le don de cette liberté, de concurrence à laquelle ils nous défaillait jadis. (Nouvelle hilarité.)

L'épiscopat et les catholiques, je le répète, ont noblement répondu à ce défi ; ils l'ont pleinement accepté, ils se présentent dans l'arène. On leur objecte les priviléges accordés aux petits séminaires, et maintenus par l'article 17 du projet de loi. Cet argument nous a été objecté par l'honorable M. Cousin, par M. le comte de Saint-Priest, par M. le baron Charles Dupin, et surtout par l'honorable M. Rossi ; il est journallement répété par les adversaires de la liberté. Eh bien, cet argument n'a rien de fondé. Et d'abord, ce sont des priviléges, ou certaines exemptions compensées et au delà par d'odieuses charges, telle que la limitation du nombre des élèves, qui n'existe que pour les petits séminaires, et la proscription des ordres religieux, qui retombe principalement sur eux. Et puis, d'ailleurs ces priviléges, c'est à dire la dispense de la rétribution universitaire, y a-t-il un seul évêque, un seul catholique qui en demande le maintien exclusivement pour les petits séminaires ? Pas le moins du monde ; ils en demandent tous la communication à tous les autres citoyens qui veulent se livrer à l'enseignement ; ils demandent que ces faveurs, ou plutôt ces droits, soient l'apanage commun de tous les Français, et ne réclament que l'égalité mais l'égalité, dans la liberté, et non pas l'égalité dans la servitude.

Que l'honorable M. Rossi me permette de lui dire : le clergé n'a pas attendu son invitation pour réclamer le droit commun ; mais, je le répète, ce qu'il veut, c'est le droit commun, plus, l'ombre d'un privilége dans la liberté et non dans la servitude.

Quant à moi, je repousse avec énergie toute pensée de privilége, et encore plus toute pensée de monopole au profit du clergé. Croyez-en la parole d'un homme qui depuis quatorze ans combat sans relâche pour la liberté d'enseignement dans le but de servir la religion, et qui n'en a jamais fait mystère. Si on pouvait transporter au clergé un monopole comme celui de l'Université, je suis convaincu que ce serait le plus funeste cadeau qu'on puisse lui faire, et le plus sûr moyen d'anéantir ce qui reste de religion en France. (Nouveau mouvement.)

Et ce sera, croyez-le bien, Messieurs, une gloire immortelle pour l'Église catholique et pour l'Église de France en particulier, que d'avoir osé enfin raser sans crainte la liberté, cette idole si peu compromise des temps modernes, qui a tant de faux prophéties et si peu de vrais fidèles. La liberté elle-même pas tout à gagner à être placée dans l'âme du peuple français, sous la sauvegarde d'une immortelle alliée, la foi religieuse ! Mais la victoire de l'Église sera d'avoir invoqué cette liberté, et, dépourvée de ses anciennes splendeurs, de tous ses biens, de tous ses priviléges, d'avoir retrouvé dans la seule possession de cette liberté. Oui, cette solidarité entre l'Église est la liberté et le gage de sa force et de sa vitalité parmi nous. Et je le dirai sans détour à nos adversaires : cette conviction où vous êtes que si ces deux grandes et anciennes libertés chrétiennes, la liberté d'enseignement et la liberté d'association, étaient accordées au pays, c'est l'Église surtout qui en profiterait, cette conviction, avouée et répétée sans cesse, sera à la fois le tire de votre condamnation et la plus magnifique démonstration de ce catholicisme dont vous avez si souvent fait l'oraison funèbre.

Je dirai aux philosophes, aux rationalistes, aux gallicans qui veulent nous enchaîner : Mais que craignez-vous donc ? Honneur, crédit, places, traitements, tout cela vous appartient exclusivement. Vos lois excluent le clergé, autrefois regardé comme la lumière du monde, de toutes les assemblées publiques, dans le conseil municipal jusqu'à la Chambre des Pairs ; et il ne s'en plaint pas. Vous poussez tout, Chambres, Académies, Tribunaux ; à la Sorbonne comme au palais de Justice, au Collège de France comme à la Cour de Cassation. Vous parlez toujours, et vous parlez tout sauf. Vous êtes les seuls maîtres et vous l'êtes partout ; vous êtes tout, et nous ne sommes rien ; et cependant vous tremblez ! Devant qui ? devant nous, pauvres fanatiques, ultranationalistes, devant la sacristie comme vous dites. Vous avez peur de quoi ? de la liberté, de la lumière, de la concurrence, de tout ce qui vous a fait ce que vous êtes. Mais gardez donc de mettre d'accord votre orgueil avec votre peur. Si nous sommes quelque chose, alors respectez-nous et sachez honorer en nous le principe et les conditions de votre propre existence. Apôtre de la tolérance, sachez tolérer autre chose que votre seule voix et vos seuls intérêts. (Assentiment.)

Mais ce ne seront pas seulement les faux libéraux et les faux philosophes qui sortiront meurtris et décrédulés de cette lutte. Les faux conservateurs, les amis aveugles et imprudents du pouvoir porteront aussi leur part de responsabilité, et elle sera cruelle. Quoi ! tout le monde est d'accord pour s'effrayer sur l'avenir d'une société menacée par le matérialisme, que que brillante, quelque savante, quelque riche qu'on la suppose ; tout le monde es-